

## Avis relatif à l'inscription à la nomenclature de quatre nouveaux actes de chirurgie gynécologique

### **Délibération n° CONS. – 09 – 04 Mai 2011 – Inscription à la nomenclature de quatre nouveaux actes de chirurgie gynécologique.**

Par lettre en date du 8 février 2011, notifiée le lendemain, la direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM, en application de l'article L. 162-1-7 du Code de la Sécurité sociale, d'une demande d'avis portant sur l'inscription à la nomenclature de quatre nouveaux actes de chirurgie gynécologique :

1. Microperforations uni ou bilatérale de l'ovaire par coelioscopie (JJCC003) ;
2. microperforations uni ou bilatérales de l'ovaire par pélyscopie / culdoscopie / coelioscopie transvaginale (JJCC002) ;
3. anastomose tubotubaire uni ou bilatérale par laparotomie (JJCA003) ;
4. anastomose tubotubaire uni ou bilatérale par coelioscopie (JJCC004).

Le Conseil donne un avis favorable à l'inscription de ces nouvelles mesures.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**